

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 8.../2022**

**OBJET : ACHAT D'ESPACE ANNUEL EN AFFICHAGE CHEZ LES COMMERÇANTS - LEVEL UP AD STREET**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

Vu le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de cibler des actions de communication sur le périmètre des communes membres et à destination du « grand-public » ;

CONSIDERANT l'intérêt de diffuser des campagnes de communication en affichage dans les commerces de proximité ;

CONSIDERANT que la régie LEVEL-UP AD STREET est la seule à proposer ce type de prestation sur le territoire de la CARF ;

CONSIDERANT la volonté de regrouper les besoins annuels de ce mode d'affichage pour l'ensemble des services de la CARF ;

VU la proposition financière et technique de LEVEL-UP AD STREET ;

**DECIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière du LEVEL-UP AD STREET, sise 86 chemin du Vallon de la Rine (06410) pour 10 périodes de 2 semaines d'affichage sur le réseau Corniche pour l'ensemble des services de la CARF d'un montant total de 16 575€ HT.

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte : fonction 023, nature 6238 du budget principal au titre de l'exercice 2023.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 13 JAN. 2023

Le Président,



**Date d'affichage :**

13 JAN. 2023

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villard

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20230113-8-2023-AR  
Date de télétransmission : 13/01/2023  
Date de réception préfecture : 13/01/2023